

Avis public



RÈGLEMENT CA29 0013

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement CA29 0013 autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ pour des travaux de réfection de bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations a été adopté à la séance régulière du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 15 janvier 2007, a été ratifié par les personnes habiles à voter lors d'une consultation par registre tenue les 12 et 13 février 2007, a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 16 mai 2007 et est déposé à mon bureau pour l'information de toutes les personnes intéressées.

Ce règlement peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi, de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro,
ce vingt-septième jour du mois de mai de l'an deux mille sept.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement
Secrétaire d'arrondissement

/sr